

PROVINCE DE NAMUR
VILLE D'ANDENNE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 JUILLET 2020

N° 2020/5
19^{ème} réunion de la législature

Le Collège communal de la Ville d'ANDENNE a l'honneur de vous convoquer par la présente à la réunion du Conseil communal qui se tiendra **le lundi 13 juillet 2020, à 20 heures**, en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Le public n'étant toujours pas admis à la séance du Conseil communal, celle-ci se déroulera selon les mêmes modalités que la séance précédente.

Le port du masque de protection est requis.

En préambule à la réunion du Conseil communal, le Collège communal a le plaisir de vous convier à une visite du Phare à 18h30 laquelle précédera de deux jours l'ouverture officielle au public.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. CIRCULATION ROUTIERE ET MOBILITE

Plan communal de Mobilité - Approbation de la convention pour une assistance technique de la Région Wallonne - Mobilité et Infrastructure (Direction de la Planification de la Mobilité)

2. CULTE

1. Fabrique d'église de NAMECHE - Compte 2019 - Réformation
2. Fabrique d'église de SCLAYN - Compte 2019 - Approbation

3. DIVERS

Désignation d'un membre du Collège pour siéger dans le jury de l'appel à projets citoyens en faveur de la transition écologique et solidaire

4. FINANCES

Procès-verbal de vérification de caisse – Communication

- a) situation au 31 janvier 2020
- b) situation au 29 février 2020
- c) situation au 31 mars 2020

5. INSTALLATIONS SPORTIVES

Prolongation de la convention de concession des infrastructures sportives de SCLAYN

6. MARCHES PUBLICS

Marchés publics passés par délégation – Communication

7. MARCHE DE FOURNITURES

Acquisition d'un camion équipé d'une hydrocureuse en remplacement d'un camion VOLVO FL6 équipé d'une hydrocureuse

8. MARCHE DE TRAVAUX

Marché de travaux échelonnés de voiries et de trottoirs en pierre naturelle

9. PATRIMOINE

- 1. ANDENNE : rue Cuvelier – Cession gratuite à la Ville des abords aménagés par les Logis Andennais dans le cadre de la création de 18 appartements
- 2. ANDENNE : rue Provost, 3 – Renouvellement de la convention de gestion au profit de l'A.S.B.L. « *Maison des Jeunes – Le Hangar* »
- 3. COUTISSE - Délimitation de la propriété « *D.* » d'avec le chemin communal n° 40, au lieu-dit « *Grosse* »
- 4. COUTISSE : rue des Saules et rue de l'Hospice – Cession gratuite à la Ville des abords aménagés par les Logis Andennais dans le cadre de la création de 18 logements
- 5. NAMECHE : allée des Cerisiers – Délimitation des propriétés « *Logis Andennais* » et « *T.* » d'avec le domaine public communal

10. PERSONNEL

Rapport de planification du Directeur général - Communication

11. POLICE

Communication d'ordonnances de police prises d'urgence par le Bourgmestre (article 134 N.L.C.)

12. REVITALISATION URBAINE

Approbation de compromis de vente et aliénation de quotes-parts communales terrain dans l'écoquartier (59^{ème} délibération)

13. TROISIEME ÂGE

Ville Amie des Aînés – Rapport des ateliers et plan d'action

14. TUTELLE

Communication de diverses décisions prises par l'autorité de tutelle (article 4 R.G.C.C.)

15. QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

HUIS CLOS

16. PERSONNEL

Synergie Ville / C.P.A.S. – Mise à disposition de personnel – C.P.A.S.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

R. GOSSIAUX

Le Bourgmestre,

C. EERDEKENS

NOTA BENE :

1. Le procès-verbal de la réunion du Conseil communal du 22 juin 2020 n'a pu être complètement confectionné; il sera ouvert à la consultation des membres du Conseil communal lors de sa deuxième plus prochaine réunion.
2. Conformément aux dispositions de l'article L 1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil communal. Il y a lieu également de tenir compte, en la matière, des dispositions du Règlement d'ordre intérieur.
3. Le Directeur général et la Directrice financière, ou leurs délégués, seront présents au Centre administratif le **8 juillet 2020**, de 17h00 à 19h00, **sur rendez-vous (à convenir avant le 8 juillet 2020 à midi)**, à la disposition des membres du Conseil communal relativement aux points de l'ordre du jour.
4. Les prochaines réunions du Conseil communal sont fixées les 14 septembre, 12 octobre, 23 novembre et 14 décembre 2020 en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.